

### **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **MARDI 17 JANVIER 2023**

### **PROCÈS-VERBAL**

En l'an 2023, le mardi 17 janvier à 18 H 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le mercredi 11 janvier 2023, s'est réuni sous la Présidence de Joël DAZAS, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, en présence de 7 Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires suivants :

Nombre de présents : 20 (quorum à 11)

DAZAS Joël, RENAUD Edouard, BELLAMY Marie-Jeanne, LEFEBVRE Bruno, BARILLOT Sylvie, ROUX Gilles, MOUSSEAU Laurence, MIGNON Frédéric, BASSEREAU Nathalie, BRAULT Pascal, GARAULT James, JAGER Jean-Pierre, JAMAIN Bernard, KERVAREC Werner, MOREAU Christian, RIGAULT Philippe, SERGENT Claude, SERVAIN Michel, SONNEVILLE-COUPÉ Bernard, ZAGAROLI Louis,

### Etaient également présents :

Les services de la Communauté de communes du Pays Loudunais.

#### Nombre de pouvoirs : 0

Joël DAZAS, Président, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Bureau Communautaire à 18H00.

Le Bureau Communautaire désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance Monsieur James GARAULT, Conseiller communautaire.

#### **ORDRE DU JOUR**

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

<u>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2022</u> Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

#### **OPTIMISATION DES RESSOURCES**

1 - AVENANT À LA CONVENTION DE CONTRÔLE DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 2 LOTISSEMENT « LE CHÊNE VERT » À BERTHEGON : VENTE
- 3 SAFER CONVENTION CADRE RELATIVE A LA SURVEILLANCE ET A LA MAITRISE FONCIERE

#### **ENVIRONNEMENT**

4 - SOBRIETE ENERGETIQUE - CONVENTION AVEC LE SYNDICAT ÉNERGIES VIENNE POUR LE COFINANCEMENT D'UN OUTIL DE SUIVI DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

#### QUESTIONS DIVERSES (POUR INFORMATION)

- RESTITUTION DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DE LECTURE PUBLIQUE
- PRÉSENTATION DES ACTIONS DE LA CONVENTION TEPOS
- PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU CALENDRIER DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RÉALISATION DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES



### **OPTIMISATION DES RESSOURCES**

#### Présentée par Joël DAZAS

### OBJET : Avenant à la convention de contrôle des dossiers CNRACL par le Centre de gestion de la Vienne

Par délibération n°2020-3-77 du 1<sup>er</sup> juillet 2020, la Communauté de communes a décidé d'adhérer à la mission de contrôle des dossiers CNRACL par le Centre de gestion de la Vienne et a autorisé le Président à signer la convention du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Au ce titre, le Centre de gestion de la Vienne prend en charge le contrôle des dossiers CNRACL suivants :

- La demande de régularisation de services
- La validation des services de non titulaire
- Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)
- Le dossier de demande de retraite :
  - o Pension vieillesse « normale » et réversion
  - o Pension départ anticipé (invalidité, carrière longue, catégorie active, fonctionnaire handicapé...)
  - o Demande d'avis préalable
- La qualification de Compte Individuel Retraite (CIR)
- L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension
- La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)
- Le droit à l'information : contrôle des données dématérialisées saisies par la collectivité (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL.

Il propose également un accompagnement à la correction des anomalies sur les déclarations individuelles.

La convention devenant caduque au 31 décembre 2022, il est proposé de la prolonger, par avenant d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

VU le code général de la fonction publique,

**VU** la délibération n°2020-3-77 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 du conseil communautaire autorisant la signature de la convention d'adhésion à la mission de contrôle des dossiers CNRACL par le Centre de gestion de la Vienne,

**VU** la délibération du 30 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire,

VU l'avenant proposé par le Centre de gestion de la Vienne ci-annexé,

**CONSIDERANT** la nécessité de prolonger pour un an la mission de contrôle des dossiers CNRACL réalisée par le CDG

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- √ décide de prolonger la durée de la convention d'un an et accepte les termes de l'avenant à la convention,
- ✓ autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à signer ledit avenant ainsi que les pièces y afférant.



### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### Présentée par Edouard RENAUD

### OBJET : Lotissement « Le Chêne Vert » à Berthegon : vente

Le lotissement « Le Chêne Vert » à Berthegon a été créé en 2006 et le programme des travaux est achevé.

Par délibération n° BC20201027-002 du bureau communautaire du 27 octobre 2020, il a été décidé de céder les deux derniers lots faisant l'objet de proposition d'acquisition au prix fixé par délibération du 10 mai 2007 :

- Le lot n° 2, cadastré Section ZD n° 68, d'une superficie de 1 764 m², au profit de M. et Mme Ouvrard, au prix de 13 473,43 € TTC;
- Le lot n° 3, cadastré Section ZD n° 69, d'une superficie de 1 846 m², au profit de M. et Mme Taveneau, au prix de 14 099,75 € TTC.

Ces deux derniers lots font aujourd'hui l'objet de compromis de vente et la demande de réalisation des actes de vente a été transmise à l'office notarial le 15 janvier 2021, et reste en attente de réalisation à ce jour.

La commune de Berthegon a fait connaître à M. et Mme OUVRARD, futurs acquéreurs du lot n°2, le projet d'établissement d'un bassin d'eaux pluviales sur l'emprise de la parcelle en cours d'acquisition. Le projet a pour objectif une meilleure gestion des eaux pluviales sur la commune. Elle a également indiqué à la communauté de communes le souhait de se porter acquéreur de cette parcelle, pour cette réalisation.

M. et Mme Ouvrard ont fait connaître par courrier, à la communauté de communes, leur souhait de renoncer à l'acquisition de la parcelle ZD 68 du lotissement « le chêne vert » et leur accord pour annuler, sans contrepartie financière, le compromis de vente.

Le prix de cession des lots a été fixé par délibération du 10 mai 2007, soit un montant de 13 473,43 € TTC pour le lot n°2. Les frais de vente sont à la charge de l'acquéreur. Il est proposé de ne pas solliciter d'acompte à la signature du compromis.

Afin de répondre à la demande d'annulation du compromis de vente par M. et Mme OUVRARD et, à la demande d'acquisition de la même parcelle par la commune de BERTHEGON, il est proposé au bureau communautaire de délibérer pour :

- annuler le précédent compromis de vente entre la CCPL et M. et Mme OUVRARD pour l'acquisition de la parcelle ZD 68 du lotissement « le chêne vert » à Berthegon ;
- abroger partiellement la délibération n° BC20201027-002 du bureau communautaire du 27 octobre 2020, partie de la délibération portant sur la vente du lot n°2, parcelle cadastrée ZD 68 à M. et Mme OUVRARD;
- autoriser la cession à la commune de Berthegon du lot n°2 cadastré ZD 68, lotissement « le chêne vert » à Berthegon.

#### Aussi,

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n° 2020-6-14 du 30 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire ;

**VU** la délibération n° 2007-3-7 du conseil de communauté du 10 mai 2007 fixant le prix de vente des terrains et autorisant le Président à signer les actes de vente ;

**VU** la délibération n° BC20201027-002 du bureau communautaire du 27 octobre 2020 autorisant la cession des dernières parcelles du lotissement ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la commune de procéder à des aménagements pour le traitement des eaux pluviales, impliquant l'acquisition du lot n°2, parcelle ZD 68 ;

**CONSIDÉRANT** l'accord d'annulation du compromis de vente du lot n°2, reçu de M. et Mme Ouvrard, avec reversement de l'acompte par la Communauté de Communes et sans autre contrepartie financière compte tenu du besoin communal d'aménagement des eaux pluviales ;

**CONSIDÉRANT** la proposition d'acquisition du lot n°2 au prix fixé, par la commune de Berthegon, afin de répondre aux traitements des eaux pluviales de la commune ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- √ décide d'annuler le compromis de vente du lot n°2 cadastré ZD 68 à M. et Mme OUVRARD, sans contrepartie financière, et autorise le remboursement de l'acompte versé de 2 328,48 €;
- √ abroge partiellement la délibération n° BC20201027-002 du bureau communautaire du 27 octobre 2020, partie de la délibération portant sur la vente du lot n°2, parcelle cadastrée ZD 68 à M. et Mme OUVRARD;
- ✓ autorise la cession à la commune de Berthegon du lot n°2 cadastré ZD 68 d'une superficie de 1 764 m², tel qu'il figure sur le plan parcellaire établi par la SARL AGEA Géomètres Experts au prix de 13 473,43 € TTC ;
- √ autorise à signer le compromis de vente et l'acte authentique à venir avec la commune devant la SCP RASSCHAERT-VILLAIN et BERROCAL, notaires à Loudun ;
- √ dit qu'il ne sera pas sollicité de versement d'acompte pour cette vente ;
- √ dit que les frais de vente sont à la charge de l'acquéreur ;
- ✓ autorise le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à signer tout document relatif à cette affaire.



### **OBJET:** SAFER - CONVENTION CADRE RELATIVE A LA SURVEILLANCE ET A LA MAITRISE FONCIERE

Dans le cadre de ses projets et opérations d'aménagement, au titre de ses différentes compétences, la communauté de communes peut être amenée à engager des opérations sur des terrains de nature agricole ou forestière.

La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) peut apporter son concours aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui leur sont rattachés ainsi qu'à l'Etat pour la réalisation d'opérations foncières, notamment par la constitution de réserves favorisant les objectifs généraux d'aménagement agricole ou d'une manière plus générale, pour favoriser le développement rural ainsi que la protection des espaces naturels et de l'environnement.

Elle peut proposer différentes prestations conduisant à :

- ✓ La veille et l'observation foncière
- ✓ La prestation de négociation foncière et de recueil de promesse de vente
- √ L'acquisition et le portage par la SAFER de réserves foncières
- ✓ La mise en gestion de biens agricoles

La Communauté de communes bénéficie déjà d'une prestation pour la gestion des baux agricoles de ses propriétés foncières.

Pour élargir les missions possibles, une convention-cadre est proposée. Elle décline les différentes missions choisies par la Communauté de communes et ses modalités d'applications et de financement (sous la forme de forfait jour ou de barème pré-indiqué). Elle permettra de solliciter la SAFER, pour toutes ou parties de ses missions conventionnées, par lettre de commande. Certaines des missions spécifiques figurent d'ores et déjà en annexe de la présente convention-cadre (ex. missions relatives à l'extension de la ZI Viennopôle de LOUDUN)

Le bureau communautaire est invité à se prononcer sur le projet de convention-cadre.

#### Aussi,

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n° 2020-6-14 du 30 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire ;

**VU** les articles L.141-5 et R.141-2 du Code rural et de la pêche maritime portant mission aux SAFER - Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural — pour la réalisation d'opérations foncières et l'accompagnement des collectivités dans leur mission ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Communauté de communes de faciliter l'intervention de la SAFER sur son territoire, pour l'accompagner dans les opérations qu'elle est amenée à porter au titre de ses compétences ;

**CONSIDÉRANT** l'annexe 1 à la convention portant sur la mission confiée à la SAFER dans le cadre de l'extension de la ZI Viennopôle de Loudun ;

Monsieur Claude SERGENT, conseiller communautaire de La Grimaudière souhaite savoir si la CCPL dispose d'un droit de préemption urbain (DPU) pour l'acquisition des terrains du Viennopôle de Loudun.
La CCPL ne dispose pas du droit de préemption urbain mais la SAFER va négocier pour le compte de la CCPL et constituera une réserve foncière.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- adopte les termes de la convention-cadre, ainsi que ses annexes, avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine,
- ✓ autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à signer ladite convention ainsi que les annexes et tout document relatif à cette affaire.

### **ENVIRONNEMENT**

#### Présentée par Bruno LEFEBVRE

OBJET : SOBRIETE ENERGETIQUE - convention avec le syndicat Énergies Vienne pour le cofinancement d'un outil de suivi des consommations d'énergie

La Communauté de communes est engagée pour la transition énergétique, notamment en travaillant la sobriété et la performance des bâtiments. Cet objectif est inscrit à l'axe 3 de son projet politique de territoire, et décliné dans le projet de Plan climat air énergie territorial et dans la mise en œuvre du dispositif « territoire à énergie positive » en devenir.

Pour la performance et la sobriété des bâtiments publics, plusieurs actions sont d'ores et déjà engagées, par les communes du territoire et par la Communauté de communes, à l'appui d'audits énergétiques et/ou de plan de patrimoines. Pour accompagner ces actions, la communauté participe au programme « sequoia » du syndicat Énergies Vienne, et vient de candidater avec la Communauté de communes du Haut Poitou auprès de l'ADEME pour proposer un service commun de conseil en énergie partagé.

Pour être complet, le syndicat Énergies Vienne propose un outil numérique de suivi de l'évolution des consommations d'énergie/fluides (dont l'eau) des bâtiments publics à l'ensemble des 5 Communautés de Communes de la Vienne. Cet outil, inscrit dans le programme « sequoia », servira aussi bien pour les audits énergétiques, les effets avant/après travaux, et aussi pour la performance dans la gestion des bâtiments par les futurs conseillers en énergie partagé. Les communes pourront aussi utiliser cet outil.

La présente convention organise le déploiement d'un outil numérique (application web) de suivi des consommations d'énergie à l'échelle du territoire de la Communauté de communes, et en fixe les conditions de réalisation, ainsi que les modalités de financement et d'acquisition. Notamment :

- L'achat de l'outil (investissement) bénéficie d'un cofinancement obtenu grâce au dispositif SEQUOIA, sans charge par la communauté.
- Pour le fonctionnement, chaque communauté disposera d'un contrat de location annuelle. Le coût sera dégressif en fonction du volume global de points de livraison (PDL) raccordés à l'outil de suivi. A titre d'information, il est estimé un potentiel de 170 bâtiments publics raccordés en Loudunais, pour un coût variable de 4 à 10 € HT par PDL.
- La communauté s'engage à animer et coordonner l'outil avec ses services et avec les communes membres de son territoire.
- Le fonctionnement technique de l'outil numérique de suivi pourrait nécessiter l'ouverture d'un accès à la plateforme de gestion comptable des collectivités (Chorus Pro), par l'établissement d'un mandat dont un exemple est donné en annexe de la convention.

Par la suite, pour mener à bien l'organisation et le déploiement des outils de sobriété et de performance des bâtiments publics, la Communauté proposera prochainement aux communes du territoire un cadre partenarial, dont les modalités restent à établir après enquête sur le patrimoine des communes. Il a déjà été indiqué le souhait de travailler à la gratuité de ces services pour les communes, dès lors qu'ils bénéficient du soutien financier de partenaires extérieurs (fonds FNCCR et ADEME).

#### Aussi,

**VU** le Code général des Collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n° 2020-6-14 du 30 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire ;

**VU** la délibération n° CC-2022-04-111 du 12 avril 2022 portant sur l'engagement de la Communauté de communes dans le dispositif SEQUOIA avec le syndicat Énergies Vienne, mentionnant l'outil numérique de suivi des consommations ;

**VU** la délibération n° CC-2022-07-117 du 5 juillet 2022 portant adoption du projet politique de territoire, et notamment l'orientation 3 « Être acteur de la transition écologique et énergétique » ;

**VU** la délibération n° CC-2022-09-192 du 27 septembre 2022 soumettant le projet de Plan climat air énergie territorial aux autorités, et notamment l'axe 1 « Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes » ;

**VU** la délibération n° CC-2022-12-212 du 6 décembre 2022 engageant la Communauté dans le dispositif TEPOS « territoire à énergie positive » dont l'un des objectifs porte sur la sobriété et la performance énergétique du bâti ;

**CONSIDÉRANT** les actions déjà engagées par les communes et la communauté en vue de la performance de leur bâtiment, et l'intérêt de l'outil numérique de suivi des consommations pour améliorer et faciliter ces actions ;

CONSIDÉRANT la convention définissant les modalités de fonctionnement et financières de l'outil de suivi ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- √ arrête les termes définitifs de la convention,
- √ autorise le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire.

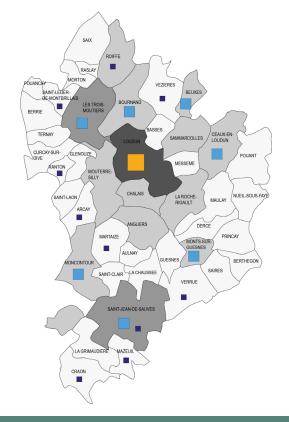
### **QUESTIONS DIVERSES (POUR INFORMATION)**

RESTITUTION DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DE LECTURE PUBLIQUE









## ACCOMPAGNEMENT À LA DÉFINITION ET AU DÉPLOIEMENT D'UN SCHÉMA DE LECTURE PUBLIQUE TERRITORIAL EN LIEN AVEC LE TRANSFERT DE LA MÉDIATHÈQUE DE LOUDUN

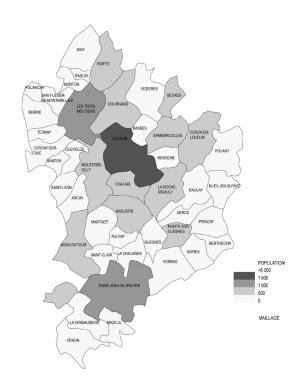
### **COPIL DE LANCEMENT**

16 janvier 2023

### Contexte et objet de la mission

### Le contexte territorial

- Territoire de 25 000 habitant.e.s et 45 communes, dont la ville-centre de Loudun.
- Un territoire rural, faible densité démographique, avec 2/3 des communes comptant moins de 500 habitants
- La CCPL, une volonté de structurer et de développer l'offre de lecture publique sur le territoire
  - 2018 : création d'un réseau de lecture publique sur le territoire, recrutement d'une coordinatrice
    - 18 bibliothèques réparties en 3 typologies : 1 tête de réseau ; 7 bibliothèques de proximité ; 10 petites bibliothèques/points lectures
    - Un panel d'actions (mise en réseau, action culturelle, conseil et formation, accompagnement)
  - 2 CTL successifs : 2019-2022 et 2022-2024
  - Projet de territoire voté en juillet 2022
- L'accompagnement des élu.e.s dans la définition d'une stratégie développement de la lecture publique (cadre du projet de territoire voté le 5 juillet 2022)
  - Vers un schéma de développement de la lecture publique à l'échelle de la communauté de communes, schéma articulé avec les communes et partenaires
  - Vers le transfert de la médiathèque de Loudun à l'échelon intercommunal



→ Ce schéma a vocation à fournir un cadre pour le développement d'un réseau cohérent, sur-mesure pour le territoire, et répondant pleinement aux attentes de la population.

### ABCD et la lecture publique

Agence dans le domaine de **l'ingénierie culturelle**, abcd accompagne les maîtres d'ouvrage publics et privés depuis 1986. Au sein de la structure Calia-Conseil, l'agence rassemble une équipe permanente de 12 personnes, toutes spécialisées dans la définition et la mise en œuvre de projets culturels.

Abcd exerce son activité sur les trois domaines du conseil (définition de politiques culturelles), de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (programmation architecturale d'équipements culturels), et de la veille, de la recherche et de la formation. La valeur ajoutée de l'agence consiste à aborder les sujets et les contextes qui lui sont soumis en croisant ces différentes approches.

Dans le domaine de la Lecture Publique, l'agence agit sur différents volets : création d'équipement, mise en réseau, Schéma Départemental de Lecture Publique, construction de PSCES,...

## Les études en cours ou récentes sur la question des réseaux de lecture publique :

- Communauté de communes du Pays d'Ancenis, étude sur l'évolution du réseau de lecture publique, 2022
- Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, étude de territoire pour le développement de la lecture publique, 2022
- Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane, étude pour la mise en place d'un réseau, 2022
- Communauté urbaine d'Arras, Elaboration du schéma de développement de la lecture publique, 2021-en cours



### Une mission articulée en trois phases

### La Phase 1 de diagnostic a pour objet :

- d'établir un diagnostic technique du réseau par l'analyse de documents
- d'établir un diagnostic qualitatif via des entretiens et des groupes de concertation

## La Phase 2 de définition d'un schéma de développement de la lecture publique a pour objet :

- d'établir différentes pistes pour mettre en cohérence le réseau de lecture publique autour de la médiathèque tête de réseau, d'aller vers une proposition répondant aux besoins des habitant.e.s des communes, de développer l'offre de lecture et d'action culturelle notamment à l'intention des publics scolarisés sur le territoire
- de proposer des stratégies de mise en œuvre en indiquant leurs avantages, inconvénients, ce que l'on pourra en attendre ainsi que les moyens de réalisation dans le temps
- Proposer une grille de critères permettant d'évaluer les actions pour la structuration de la mise en réseau

# La Phase 3 de transfert de la médiathèque et d'une éventuelle actualisation statutaire a pour objet :

- De définir l'ensemble des procédures et des impacts dans le transfert de la médiathèque de Loudun à l'échelon communautaire.
- De préparer la CLECT à cet effet.

La méthodologie proposée pour les phases 1 et 2 vise à associer les élu.e.s, la population, les acteur.rice.s de la société civile, les partenaires institutionnels.

Ces deux phases se succèdent dans le temps.

La méthodologie proposée pour la phase 3 vise dans un premier temps à produire une analyse technique avec les services puis de présenter une proposition aux élu.e.s.

Cette phase aboutit simultanément avec la phase 2

### Phase 1: Diagnostic

### 2 mois et 1/2

16 janvier

Janvier-février

Janvier-février

Février

8-9 mars

29 mars

### 1. Lancement de l'étude

- . COPIL de lancement
- . Recueil et analyse des données et de la documentation

### 2. Analyse de l'environnement et entretiens stratégiques

. Entretiens stratégiques cf liste pp suivantes

### 3. Etat des lieux de l'offre

. Visite de 10 établissements du réseau et établissement de fiches par équipement : liste pp suivantes

### 4. Concertation pour un diagnostic partagé

- Enquête en ligne à diffuser auprès de la population, des usagers comme des non-usagers.
  1 mois de mise en ligne
- . 1 atelier de travail avec les agents et bénévoles
- . 1 atelier de travail mixte avec les élu.e.s, partenaires et acteur.rice.s

### 5. Elaboration du diagnostic

6. COPIL: présentation du diagnostic

### Les enjeux de la démarche :

Réaliser un diagnostic partagé par les acteurs de la lecture publique et les élu.e.s

Comprendre les enjeux du réseau actuel et du territoire et les axes d'évolution pour répondre aux besoins du territoire et des habitants

### Phase 2 : Définition du schéma de développement de la lecture publique

1 mois et 1/2

3 mai

### 1. Etude comparative

### 2. Formulation des orientations stratégiques du réseau

- . Séance collaborative avec les élu.e.s : présentation du diagnostic, de l'étude comparative et réflexion autour des orientations stratégiques
- . Point technique

### 3. Rédaction des documents

- . Rédaction du schéma de développement (plan d'actions avec volet stratégique et opérationnel, financier, calendrier, ...)
- . Rédaction de la grille de critères
- . Rédaction du projet d'organisation du service

16 mai

### 3. COPIL : présentation du schéma de développement de la lecture publique

(en commun avec les éléments CLECT)

### 4. Communication

- . Document de synthèse pour la population
- . Présentation en conférence des maires

### Les enjeux de la démarche :

Aboutir à un schéma de développement de la lecture publique concerté, porté et approprié politiquement par les élu.e.s, et partagé par les agents et bénévoles

### Phase 3 : actualisation statutaire et transfert de la médiathèque de Loudun

## Les objectifs de l'intervention de Calia-Conseil Définition du cadre juridique du transfert

- . Note de cadrage juridique sur les tenants et aboutissants du transfert **Identification des conséquences sur les ressources humaines**
- . Règles de transfert du personnel (de plein droit, mise à disposition, arbitrages)

Identification des conséquences financières

### Les enjeux de la démarche

Accompagner techniquement et politiquement le transfert, après une analyse fine des coûts de la compétence

Sécuriser juridiquement le transfert et ses effets à courts et moyens termes

Animer la CLECT et rédiger les éléments afférents

### Diagnostic complet

- Recueil des informations
- Séance de travail avec la Direction générale des services et la Direction de la médiathèque de Loudun (visio)
- Séance de travail avec la Direction générale des services et la Direction des finances de la CCPL (visio)

16 mai

**COPIL**: Présentation des conséquences juridiques, financières et organisationnelles

**Elaboration de scenarii** pour les soumettre aux services et aux élu.e.s et préparer les délibérations du Conseil Communautaire

Préparation des éléments à soumettre aux instances consultatives et délibératives

- CLECT : rapport d'évaluation des charges transférées avec animation de la CLECT
- Présentation en conférence des maires

## Visites des équipements

Commune	Typologie	Visite
Loudun	1. Médiathèque - tête de réseau	16-janv
Beuxes	2. Proximité	février-mars
Bournand	2. Proximité	16-janv
Ceaux-en-Loudun	2. Proximité	février-mars
Les Trois-Moutiers	2. Proximité	16-janv
Moncontour	2. Proximité	17-janv
Monts-sur-Guesnes	2. Proximité	février-mars
Saint-Jean-de-Sauves	2. Proximité	17-janv
Ranton	3. Petite bibliothèque	
<b>Martaizé</b>	3. Petite bibliothèque	
Vézières et la companyation de l	3. Petite bibliothèque	
<b>Mazeuil</b>	3. Petite bibliothèque	17-janv
Arçay	3. Petite bibliothèque	
Verrue	3. Petite bibliothèque	
Roiffé	3. Petite bibliothèque	16-janv
Saint-Léger-de-Montbrillais	3. Petite bibliothèque	16-janv
Frontenay-sur-Dive	3. Petite bibliothèque	
Craon	3. Petite bibliothèque	

### Entretiens stratégiques à mener

### Partenaires institutionnels

DRAC
 Région
 Jacques Deville
 Christian Tchouaffé

Bibliothèque Départementale de la Vienne
 Education Nationale
 François Rosfelter & référents territoire
 Annie Jussaume & Frédéric Chaumillon

ALCA
 Agnès Demé & Sylvia Loiseau

### Elus

CCPL
 Loudun
 Frédéric Mignon, Gilles Roux
 Nathalie Legeard, Pierre Ducrot

 Communes
 Maires des communes ayant un équipement (entretien téléphonique ou lors des visites) + Panel de 2-3 maires n'ayant pas d'équipement sur leur commune

### Services de la ville/CCPL

DGA
 Réseau
 Médiathèque de Loudun
 Sylvanie Riquet

 Lucile Barraud
 Elisa Dersoir

### Partenaires socio-culturels

Association des amis de T. Renaudot
 Lycée Guy Chauvet
 Philippe Rigault
 Laurent Cardona

Association Lire et Faire Lire
 Robin Roy & Véronique Descamps

ACLE
 Florence Olivier

Prix et festivals littéraires
 Panel de « bénéficiaires »/partenaires/participant.e.s

**Bibliothèques** Responsable de l'équipement + élu.e lors des visites ou d'entretiens

individuels.

### Concertation (1/2)

### Phase 1:

- Atelier de concertation mixte avec les élu.e.s, partenaires éducatifs et socio-culturels, technicien.ne.s
  - Analyse en sous-groupes mixtes (mélange, par table, d'élu.e.s, partenaires et acteur.rice.s) des actions et de la mise en place du réseau. Selon le nombre de participants, des questions plus thématiques peuvent être réparties par sous-groupe afin de cibler la réflexion.
  - Restitution en plénière de chaque sous-groupe, échanges et discussion collective

Sur place, 8 mars 2023

- Atelier de concertation avec les agents et bénévoles des bibliothèques
  - Analyse en sous-groupes des atouts, faiblesses et axes d'amélioration du réseau à partir de différentes thématiques (par exemple, l'action culturelle, l'offre documentaire, l'accompagnement du réseau...)
  - Restitution en plénière de chaque sous-groupe, échanges et discussion collective

Sur place, 9 mars 2023

- 1 Entretien collectif autour de la question des prix littéraires
  - Echanges sur l'organisation, les ambitions des prix, leur impact et axes d'évolution, notamment en lien avec la CCPL
  - Entretien invitant la Ville, l'association des Amis de Théophraste Renaudot et la CCPL
  - Entretien collectif en visio

En visio, en cours de programmation

### Concertation (2/2)

### Phase 2:

- Atelier de concertation avec les élu.e.s
  - Présentation du diagnostic, échanges
  - Présentation d'une étude comparative, échanges
  - Réflexion sur des axes stratégiques de développement de la lecture publique sur le territoire.

Sur place, 3 mai



### Enquête habitants

### Modalités

- 4 semaines de mise en ligne
- Une diffusion réalisée par la CCPL, via les partenaires et relais
- À diffuser auprès des bibliothèques mais également d'autres points relais afin de toucher au maximum les non-usager.e.s des bibliothèques

### Contenu

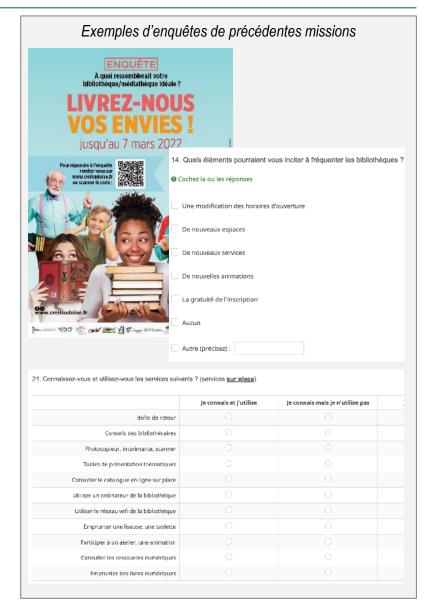
- A. Vos loisirs et pratiques culturelles
- B. Votre fréquentation des bibliothèques
- C. Usager.e.s des bibliothèques

Votre fréquentation des bibliothèques sur le territoire, vos motivations, vos pratiques (horaires, lieux), vos usages : offres et services utilisés ou non, pourquoi, la communication, votre perception des bibliothèques, votre satisfaction, vos attentes

### D. Non usager.e.s

Vos éventuelles pratiques passées, votre perception des bibliothèques, vos attentes, les éléments qui vous feraient fréquenter les bibliothèques

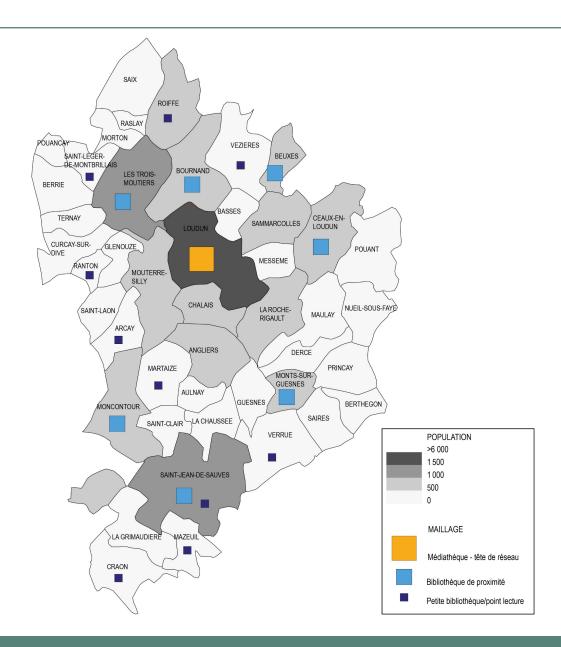
E. Votre profil



## Calendrier - retroplanning

Instances	Dates proposées	Objectifs de la séquence	Elu.e.s invités
COPIL lancement	16 janvier 17h30	Réunion de lancement avec le cabinet ABCD-CALIA Conseil :  •présentation des attendus de la mission, de la méthodologie et du calendrier  •premiers éléments de cadrage et réponse aux questions	Les membres du COPIL
	11/01/2023 Janvier - février	Communication élus (courrier aux 45 maires + présentation conseil fin février) Entretiens stratégiques	
SEMINAIRES CONCERTATION	9 mars - 8h45 8 mars - 13h30	Pour un diagnostic partagé : Enquête habitants en ligne (4 semaines) 1/ Atelier avec agents et bénévoles 2/ Atelier avec élus, acteurs socio-culturels, partenaires	1/ Agents ccpl et ville culture/médiathèque; bénévoles et salarié.e.s bibliothèques 2/ Élu.e.s (copil + maires concerné.e.s + 2-3 maires sans équipement) et personnes ressources, partenaires institutionnels, socio-pro
COPIL + présentation en conseil	29 mars - 9h 4 avril	Phase 1 - Présentation du diagnostic - Validation	Les membres du COPIL
SEMINAIRES CONCERTATION	3 mai - 13h30	Orientations stratégiques du réseau Séance collaborative élu.e.s	Conseillers communautaires
COPIL	16 mai 16h	Phase 2 - Présentation du schéma de lecture publique Phase 3 – Eléments CLECT	Les membres du COPIL Tous les maires et VP
Conférence des maires	25 ou 30 mai	Phases 2 et 3 - Présentation du schéma de lecture publique et approbation + éléments CLECT	Tous les maires et les VP
Conseil communautaire	6 juin	Délibération intérêt communautaire + schéma de lecture publique Approbation projet CLECT	Conseil communautaire
Communication		Communication écrite grand public	
CLECT + conseil	11 juillet	DM Budget médiathèque	Conseil communautaire
Conseil communautaire	Début octobre	Révision des attributions de compensation	Conseil communautaire

### Maillage



Après la présentation, les membres du bureau conviennent d'élargir le COPIL aux maires des communes de Berrie, Saix et Chalais.

### PRÉSENTATION DES ACTIONS DE LA CONVENTION TEPOS



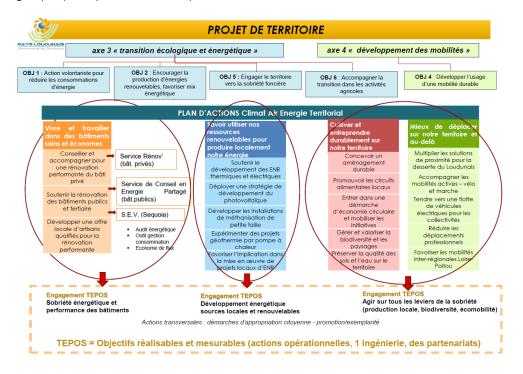
### Convention TEPOS – proposition d'actions

### Sujet d'information

Bureau du 17 janvier 2023

contact: anne-cecile.moron@pays-loudunais.fr

Le dispositif TEPOS permet de disposer de moyens et de ressources pour concrétiser le PCAET sur ses actions « orphelines » de services internes ou partenariales compétents, principalement l'axe 2 et l'appropriation de la transition énergétique (entreprises, habitants).



Le soutien régional 'TEPOS' porte sur un financement majoré pour le chef de projet énergie-climat, conditionné à l'atteinte des résultats de 8 actions (tableau). La convention cadre a été délibéré lors du conseil de décembre.

#### Ces actions découplent :

- La déclinaison de l'axe 2 du PCAET en « plan des énergies renouvelables » en 5 à 6 actions (plan avec une méthode multiscalaire et multi-critère, par étapes tout en ciblant certains lieux préidentifiés, et certaines filières économiques de notre territoire), mettant ainsi en œuvre l'axe 2 du PCAET. L'AMO nécessaire pour ce plan fait l'objet d'une action mature au CTR. Le résultat 2025 doit aboutir à l'accompagnement de 4 programmes EnR pilote démonstratif: 1 agrivoltaisme, 1 solaire thermique ou électrique, 1 biomasse (méthanisation, mercanthus, bois-enr, ...), 1 auto-conso collectif.
- deux actions pour la sobriété et la performance des bâtiments publics, mettant à profit les actions engagées (audits énergétiques, service CEP partagé, financement sequoia), avec en résultat 2025 : 2 bâtiments publics performants en réalisation
- deux actions en hypothèse à choisir en s'assurant de livrables réalisables (condition des aides financières) : mobilités décarbonées, réseau de chaleur, performance des entreprises.
- Ces propositions ont été discutés lors du copil PCAET du 10 janvier 2023. Elles sont présentées au Bureau.

Voir le tableau page suivante avec les résultats attendus par année :

### Proposition actions de la convention TEPOS – en vu du bureau

Sous réserve de l'avis de la Région

	Libellé de l'action	Objectif à atteindre en fin d'année 1	Objectif à atteindre en fin d'année 2	Objectif à atteindre en fin d'année 3
Thématique	'hématique (qui permette une réduction des consommations d'énergie, des gaz à effet de serre et/ou des capacités d'énergies renouvelables installées chiffrables)		(indiquer un livrable ou un objectif chiffré) (indiquer un objectif chiffré)	
SOBRIETE BATIMENT	Performance des bâtiments publics communautaires ou communaux	1 plan de sobriété et d'usages sur 1 commune pilote	réduction de 10% de la consommation énergétique des bâtiments communautaires	1 accompagnement d'un projet de rénovation exemplaire (différent de l'action 3)
SOBRIETE BATIMENT	Bâtiment performant dédié aux entreprises	1 étude de faisabilité		1 accompagnement d'un projet de rénovation exemplaire (différent de l'action 2)
ENERGIES RENOUVELABLES	Potentiels d'énergies renouvelables - volet foncier, consommateurs et réseaux	1 liste gros consommateurs, potentiels EnR et atlas foncier/réseau	1 guide d'intégration des potentiels énergies	1 accompagnement d'un projet agrivoltaisme
ENERGIES RENOUVELABLES	Développer des EnR solaire-thermique et électrique	identifier 1 projet pilote	1 étude de faisabilité	1 accompagnement d'un projet solaire (thermique et/ou électrique) (différent de l'action 4)
ENERGIES RENOUVELABLES	Développer des EnR biomasse - méthanisation	1 analyse des gisements	identifier 1 projet pilote et 1 étude de faisabilité	1 accompagnement d'un projet biomasse (différent autres actions)
ENERGIES RENOUVELABLES	Développer des EnR en autoconsommation collective	identifier 1 projet pilote	1 étude de faisabilité	1 accompagnement d'un projet en collectif (différent autres actions)
HYPOTHESES / CHOISIR 2 ACTIONS				
ENERGIES RENOUVELABLES	HYPO Développer des EnR en réseau de chaleur (biomasse ou chaleur fatale)	identifier les gisements possibles et 1 projet pilote	1 étude de faisabilité et 1 mode d'organisation	1 accompagnement d'un projet en réseau de chaleur ou récup chaleur (différent autres actions)
MOBILITES DECARBONNEES	HYPO DEVELOPPEMENT DES MOBILITES vélos et VL décarbonnés	1 étude sur la flotte de la communauté	1 schéma cyclable de territoire	1 offre de services vélo
SOBRIETE ET ENR	HYPO Performance énergétique des entreprises (attention, résultat complexe à atteindre)	1 mode d'accompagnement des entreprises/administrati on	1 process reproductible pour un type d'activité ?	1 accompagnement pilote d'une entreprises en rénovation performante

Les membres du bureau retiennent l'action « énergies renouvelables » et « mobilités décarbonées » à la majorité.

### ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION POUR LA REALISATION D'UNE PEPINIERE D'ENTREPRISES

### Méthodologie et calendrier d'études

Date	Désignation	Objet
19-1-2023	Entretiens individuels	Rencontre des acteurs/partenaires économiques territoire et Viennopôle (cf. détail rdv ci-dessous)
8 février (matin)	Comité de pilotage	Restitution scénarios étude de faisabilité pépinière entreprises - Validation d'un scénario pour étude de programmation
1er mars (am)	Comité de pilotage	Etude de programmation - Point intermédiaire & Suite des rencontres avec le cabinet Equipage
15 mars (am)	Comité de pilotage	Restitution du programme de la pépinière d'entreprise par le cabinet Equipage

Composition comité de pilotage : Le COPIL de la 1ère étude réalisée par AMOFI/PRAXIDEV était composé de :

-Ibël Dazas

-Marie-Jeanne Bellamy -Pean-Louis DOUX -Philippe RIGAULT -Marie-Pierre PINEAU

-Les techniciens en charge du dossier

#### Salle de réunion CAE :

**9h15** ADECCO: Visite des locaux et échanges

10h00: Président du Club des entreprises Guillaume Mauberger + Arnaud Kremer, jeune chef d'entreprise

11h00 Philippe Fradet, créateur de la conciergerie en centre ville de Loudun

11h45: M Nicolas Champion - Miroiterie Champion - Locataire d'un atelier relais

**12h15** Pause déjeuner

14h00 Pôle Emploi + Visite des locaux et rencontre avec le service immobilier et Mme Bouster, Directrice du site

15h00 : M Ranché ou M Lamarre - chefs d'entreprise locataires des Ateliers relais - En attente réponse

16h00: M Dazas - RDV à la CCPL

Fait à Loudun, le 3 mai 2023

Veuillez nous adresser, par écrit,

vos observations, relatives à ce présent compte-rendu sous huit jours.

Le Président

Joël DAZAS

Le Secrétaire de séance, James GARAULT

